

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

11

nombre de membres absents
excusés représentés :

18

date de la convocation :

8 avril 2021

OBJET :

N° 2021 / 04 / 22

**PROJET
D'INSTALLATION
D'OMBRIERES
PHOTOVOLTAIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mille-vingt et un, le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est en mairie, salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

En application du IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire (1^{er} juin 2021 aux termes de la loi du 15 février 2021) et portant diverses mesures de gestion de la crise, les organes délibérant des collectivités territoriales ne délibèrent que lorsque le tiers de leurs membres est présent et un membre peut être porteur de deux pouvoirs.

Chaque groupe est donc représenté de manière à ce que les élus qui siègent représentent 1/3 du Conseil municipal.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Laurent BOUTIN, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Diane ARRIAGADA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Audrey RANC, M. Frédéric COURRENT, M. Stéphane GUILLEMIN et M. Alain SAUD.

Membres absents, excusés, représentés : Mme Martine REARD (pouvoir à Mme POUBLANC), Mme Joëlle HUYNH (pouvoir à M. NICOLAS), M. Denis CANTIER (pouvoir à M. CATHEBRAS), Mme Liliane GUIRAUD (pouvoir à M. BOUTIN), M. Christian BLANCARD (pouvoir à M. CATHEBRAS), Mme Florence LIMONES (pouvoir à M. BOUTIN), M. Eric PEREDES (pouvoir à Mme RANC), M. Xavier BOUYER (pouvoir à M. CHANTRIER), M. Eric MARC (pouvoir à Mme ARRIAGADA), Mme Sophie GOMES (pouvoir à Mme ARRIAGADA), Mme Laïla ACHKAR (pouvoir à Mme POUBLANC), Mme Laure DELAMON (pouvoir à Mme CONDET), M. Renaud LEROI (pouvoir à M. COURRENT), M. Yohan MESSABIER (pouvoir à Mme RANC), M. Denis BRUYERE (pouvoir à M. GUILLEMIN), Mme Julie DELVAL (pouvoir à M. GUILLEMIN), Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA (pouvoir à M. SAUD) et Mme Margit LORBLANCHET (pouvoir à M. SAUD).

Secrétaire de séance : M. Laurent BOUTIN.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

La commune de Marguerittes envisage l'installation d'ombrières photovoltaïques sur plusieurs secteurs du territoire. Pour 2021, des ombrières pourraient être installées sur le secteur de Praden, entre les stades de football et permettraient la couverture des gradins du stade d'honneur et des parkings.

Le souhait de la municipalité est d'autoriser une entreprise, après consultation, à occuper les emprises foncières nécessaires à l'installation des ombrières photovoltaïques et, en contrepartie de la génération d'énergie pour ladite entreprise, elle lui louerait ces emplacements.

Pour assurer la meilleure gestion de ce dossier, il est indispensable de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage ; cela permettrait un accompagnement de la commune, notamment, dans le montage du dossier de consultation des entreprises spécialisées dans ces équipements.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal

- considérant l'intérêt de l'installation d'ombrières photovoltaïques pour la commune ;
- considérant les règles édictées par le plan local d'urbanisme ;
- considérant la complexité du dossier (administratif et technique) ;

DECIDE :

- d'approuver le principe d'installation d'ombrières qui seront situées entre les stades de Praden ;
- de mettre en place une assistance à maîtrise d'ouvrage et une consultation dans le cadre du choix de l'assistant ;
- de mettre en place une consultation pour le choix de l'entreprise spécialisée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute action et à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

Le Maire,



Rémi NICOLAS